

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 9 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Stéphane GENIN

Membres présents : 29

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 12

Mme Valérie BOULARD pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Jacques CHAMPIER
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Christiane RIVOIRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme. Véronique BOUCHER
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 2

M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20251002DEL10

AFFAIRES CIVILES

Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon – Rapport annuel du délégataire 2024

RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion déléguée du service extérieur des pompes funèbres de la société publique locale (SPL) "Pôle Funéraire Public – Métropole de Lyon" et conformément à l'article 30 du contrat de délégation, le délégataire présente un rapport annuel exposant le bilan de la gestion déléguée.

Il ressort du rapport d'activité 2024 que l'agence funéraire de Bron a dégagé un résultat net d'exploitation (RNE) déficitaire de – 60 708 €, soit un accroissement du déficit de 80,4 % par rapport au RNE de 2023 qui était de – 33 648 €. Cependant, avec un montant de 53 735 €, le RNE apparaît bénéficiaire avant que ne soient imputés les frais de logistique (- 73 126 €) et les frais de siège (- 41 318 €). Quant au chiffre d'affaires 2024 de l'agence de Bron, il s'élève à 227 961 €, montant légèrement inférieur à celui de l'année 2023 (230 714 €).

Concrètement, en termes d'activité, l'agence de Bron en 2024 a organisé 64 funérailles (+ 2 par rapport à 2023), ce qui représente environ 5,3 % du total des 1 215 funérailles organisées par le Pôle Funéraire Public en 2024.

Concernant la qualité de service, dans le cadre de la démarche AFNOR NF 407, l'enquête satisfaction 2024 effectuée auprès des usagers fait ressortir une note de recommandation de 9,2/10 pour un taux de satisfaction global de 93,8 %.

Ce rapport a été également présenté au CCSPL du 9 septembre 2025 qui en a pris acte.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire ci-annexé, relatif à la délégation du service extérieur des pompes funèbres au titre de l'exercice 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD